

Jan Herman

LA PSEUDO-TRADUCTION DE ROMANS ANGLAIS
DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE
ANALYSE TITROLOGIQUE

Les réflexions que j'aimerais développer s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche, mené à l'université de Leuven, qui s'évertue à interroger les différentes stratégies discursives développées par le roman du XVIII^e siècle en vue de sa «reconnaissance littéraire». En ce qu'il vise la manière dont le roman s'installe progressivement comme un genre central, ce projet articule une recherche quantitative, en prenant en compte la totalité du corpus préfaciel qui escorte le roman, et une recherche qualitative, en considérant les fonctionnements argumentatif et pragmatique de ces préfaces par rapport à un contexte de réception. d'abord hostile et ensuite de plus en plus accueillant¹.

La problématique de la reconnaissance littéraire recoupe les préoccupations de ce colloque dans la mesure où l'évolution d'une littérature nationale, française en l'occurrence, ne se produit pas a priori indépendamment des évolutions en cours dans d'autres littératures nationales, anglaise ou allemande par exemple. Au sujet de ces interférences entre différentes littératures nationales au XVIII^e siècle, plusieurs théories ou modèles ont été développés. L'on connaît bien sûr les hypothèses de Georges May pour qui le réalisme social qui marque la génération des années trente – la véritable «renaissance» romanesque selon G. May – a été entériné par l'accueil favorable fait, dans les années 1740, aux romans de Fielding, Richardson et plus tard Smollett, qui accordent une place de prédilection aux personnages d'extraction sociale modeste. Mais dans quelle mesure cette interférence entre deux littératures nationales fut-elle non seulement la conséquence mais en même temps l'une des causes de cette «renaissance»? L'invasion de la littérature romanesque anglaise dans la deuxième moitié du siècle est-elle davantage que l'épiphénomène d'une évolution endogène qui se perpétue, ou – autre hypothèse – la traduction de romans anglais avant 1740, quantitativement très inférieure il est vrai, a-t-elle pu jouer un rôle préliminaire dans la genèse de ce contexte d'accueil favorable? La question a été moins souvent posée. L'étude de Josephine Grieder, *Anglomania in France*² ne couvre que les années 1740 à 1789. L'ouvrage plus récent de Wilhelm Graeber, *Der Englische Roman in Frankreich*³ N'étudie aucune traduction datant d'avant 1740. La même périodisation, qui recoupe grosso modo le clivage entre les deux moitiés du siècle, semble en outre imposer sa logique à la théorie de la traduction même, comme le montre l'anthologie publiée par Lieven D'hulst⁴.

Il me paraît pourtant important de ne pas négliger les préliminaires de l'anglomanie, surtout depuis que l'équipe d'Annie Cointre a mis à la disposition du chercheur une base de données Bibliographiques permettant de mesurer quantitativement l'ampleur du phénomène⁵. L'approche quantitative permettra sans au-

cun doute de modifier, sinon de nuancer, les théories sur la diffusion du roman anglais en France. En effet, comme le souligne Annie Cointre, « si l'engouement s'est vraiment développé dans la seconde moitié du siècle, Robinson Crusoe et Gulliver étaient déjà très célèbres dans les années 1720 et leur succès s'est maintenu, quoique irrégulièrement, tout au long du siècle »⁶.

L'étude tant quantitative que qualitative de cette phase préliminaire de l'anglomanie peut s'articuler sur plusieurs questions, dont voici celles qui retiendront notre intérêt dans la suite de cette communication :

- 1) Quand l'approche quantitative se double d'une enquête sur les titres de romans traduits de l'anglais, la question du rapport entre les traductions véritables et les soi-disant « pseudo-translation » s'impose. Dans quelle mesure la pseudo-translation est-elle une pratique discursive mimétique? En d'autres termes : est-elle autre chose que l'imitation formelle et fictionnelle de la translation véritable?
- 2) Une enquête approfondie des quatre premières décennies du siècle me paraît ensuite d'autant plus justifiée que dans un assez grand nombre d'études la problématique de l'invasion du roman anglais en France est pensée par rapport à la situation de crise qui culmine dans la fameuse proscription du roman en 1737, c'est-à-dire dans la décennie qui précède la grande vogue anglomane⁷. Dans quelle mesure les interférences entre les deux littératures nationales sont-elles réellement tributaires de cette crise?

Face à ce questionnaire, il paraît utile d'étudier les hypothèses développées dans l'intéressante étude de Shelly Yahalom : «Le système littéraire en état de crise. Contacts inter-systémiques et comportement translationnel»⁸. Le modèle du polysystème que l'auteur adopte dans cet article sémiologique d'inspiration lotmanienne permet de ressaisir un maximum de paramètres dans une grille de réflexion cohérente. Mais même si cette grille elle-même, développée en 1981, n'a à mes yeux rien perdu de sa pertinence sur le plan théorique – dans la mesure où elle pourrait fournir un cadre de référence à certains de nos débats⁹ – la confrontation avec des données empiriques touchant la période antérieure à 1740, permet cependant d'y apporter quelques nuances importantes et nécessaires. C'est à la présentation de cette grille et à la subséquente interrogation critique que l'essentiel de mon exposé sera consacré.

Le raisonnement de Sh. Yahalom est axé sur l'idée de crise du système littéraire. Ce dernier est fortement hiérarchisé : au centre s'inscrivent les modèles textuels canoniques, comme la tragédie et l'épopée, qui se caractérisent par une forte réglementation formelle et thématique, qui se dégage sans difficulté de

l'examen attentif des « Arts poétiques » de l'époque. Autour de ce centre circulent des formules textuelles formellement et thématiquement moins strictement définies qui, pour cette raison, ne sont pas admises par le centre mais reléguées par lui à la périphérie parce que non conformes aux normes et valeurs (le respect de la vraisemblance, des bienséances, la nécessité de plaire en instruisant, etc.) en vigueur dans ce centre.

Se produit, dans les deux première décennie du XVIII^e siècle, une révolution dans cet état de choses : rétrécissement du centre du système d'un côté, élargissement sans précédent de la périphérie de l'autre. Ce qui est en cause dans cette crise du système littéraire classique est la définition de la notion même de littérature. Qu'est-ce qui est perçu comme littéraire, qu'est-ce qui ne l'est pas ? En effet, ledit rétrécissement du centre se traduit par une formation plus restrictive des conditions d'appartenance à ce qui est considéré, par la critique doctrinaire, comme « de la littérature ». Cette formulation autoritaire du « bon usage » littéraire, qui émane d'un souci de préserver les acquis et le prestige du Grand Siècle, a des conséquences importantes. Elle produit d'abord un *élargissement de la périphérie*, que vont rejoindre des formules textuelles (disons plus simplement « des genres ») condamnées. Elle produit en second lieu une *explosion de textes épigonaux* qui, tout en se conformant aux règles prescrites par le centre du système, ne sont pas faits pour en augmenter le prestige. Troisièmement : à court terme, cet état de choses produira un clivage entre la production et la réception du produit littéraire : la production canonique cesse d'être représentative de « la littérature » de l'époque. En d'autres termes, les modèles textuels novateurs ne se situent pas, ou plus, au centre du système, devenu un champ épigonal, mais se retrouveront à la périphérie du système, où elles développeront des stratégies discursives susceptibles d'en assurer la « reconnaissance » parmi ces modèles novateurs, le roman bien sûr¹⁰.

Quelles sont ensuite les stratégies discursives développées par le système littéraire français pour retrouver une nouvelle stabilité ? La réponse à cette question est intimement liée à notre problématique de la reconnaissance littéraire du roman et à son déplacement systémique de la périphérie vers le centre du système. Pour éviter le statut de texte inférieur, marginal, périphérique, le roman avait besoin de s'associer à un champ de textes non perçu comme littéraire : les mémoires, les lettres. Pour se donner un statut moins inférieur – toujours selon Sh. Yahalom – le roman se soustrait à la critériologie en vigueur dans le centre du système en se donnant pour un texte « authentique », c'est-à-dire non littéraire et non fictionnel. En d'autres termes, le roman recourt à une « tactique de dissimulation » (150), qui visait à atteindre un double but : primo, se libérer des normes que la poétique classique imposait à la fiction, et surtout de celles qui impliquaient le respect des « bienséances » et de la « vraisemblable » ; secundo, ne point être perçu par le centre du système comme mettant en

danger son propre statut (151). Camouflé en texte authentique, le roman, non seulement se soustrait à la critériologie littéraire qui ne s'appliquait qu'aux textes fictionnels, mais évitait en même temps d'être considéré comme un genre littéraire nouveau menaçant le centre du système. Mais du coup, ce nouveau modèle textuel, qui tentait d'échapper à la condamnation en se camouflant, pouvait mettre en place, dans sa préface, de nouvelles normes et valeurs, opposées aux normes classiques en vigueur dans le centre du système : le naturel, le quotidien, le particulier,... par exemple.

Ce raisonnement me paraît pertinent pour ce qui est de l'interférence du roman avec des modèles textuels non littéraires comme les discours mémorial ou épistolaire. Ce qu'il s'agit de mettre en cause ici est l'extrapolation un peu hâtive à mes yeux d'un même type de raisonnement à la pseudo-traduction.

Certes, la pseudo-traduction peut de prime abord nous apparaître comme une manière de camouflage, comme un mimétisme textuel où une pratique discursive « authentique » est imitée par la fiction. La ressemblance formelle avec l'autre tactique de dissimulation paraît dès lors évidente. C'est en effet ce que déclare Sh. Yahalom :

L'état de texte d'origine anglaise était considéré comme pouvant le libérer des normes littéraires, qui sont toujours pour les « sujets parlants » du système littéraire français, « françaises par excellence ». La conception du rôle du « traducteur » occupe dans ce cas la même fonction que celle du rôle de l'« éditeur » de Mémoires ou de Lettres. Cette identité fonctionnelle ressort surtout de la comparaison des préfaces : dans presque toutes, il existe une « excuse » pour la présentation d'un texte qui ne correspond pas aux exigences de la bienséance et de la vraisemblance, et une justification de ce défaut par l'« originalité » ou par l'immédiateté du texte. Une autre caractéristique commune est le double système de normes : justification de la nature transgressive du texte par son statut authentique et corrections éditoriales (traductionnelles) en cas de violation exagérée. L'équivocité issue du double système de normes est caractéristique du texte ambivalent. (p. 154).

Un statut ambivalent, voilà ce que le texte pseudo-authentique et le texte pseudo-traduit semblent avoir en commun. Mais ces deux stratégies sont-elles en tous points identiques sur le plan quantitatif d'abord et sur le plan qualitatif de leur fonctionnalité ensuite?

Tous les bibliographes s'accordent pour constater dans la première moitié du siècle une véritable explosion de pseudo-mémoires. *A list of French prose fiction* de P. S. Jones recense plus de 200 textes sur 970 qui adoptent l'écriture à la première personne. Et, plus fiable dans la perspective critique qui nous retient ici,

l'ouvrage de Ph. Stewart, *Imitation and illusion in the French memoirs novel 1700-1750*, se fonde sur une lecture approfondie de 85 romans identifiables comme des pseudo-mémoires, parmi lesquels les grandes réussites du genre : *La Vie de Marianne*, *Gil Blas*, *Les égarements du cœur et de l'esprit*, *Mémoires d'un homme de qualité*, *Mémoires du comte de Comminge*, etc. Or. le petit nombre de pseudo-traductions de textes anglais, en revanche, est sans commune mesure avec l'explosion du récit mémorial. Quand on met de côté les traductions véritables, dont la base de données élaborée par Annie Cointre fournit le plus récent état, un relevé effectué dans les bibliographies de P. S. Jones et de H. W. Streeter¹¹ aboutit à une petite vingtaine de textes contenant dans leur titre un envoi à l'Angleterre. L'examen de ce petit corpus, si mince soit-il, est très intéressant. Procédons donc à sa dissection en paradigmes.

De ces 17 ou 18 textes, 6 ne contiennent aucun renvoi à la traduction d'un texte antérieur, fût-il fictif, et peuvent dès lors être éliminés. Il s'agit de nouvelles galantes, de galanteries dites « anglaise », de promenades « anglaises », etc. dont le renvoi à l'Angleterre rejoint le besoin de décliner sur une autre nation le scandale des mœurs qui y est décrit. Ce sont des textes à classer dans le paradigme dont « l'Histoire amoureuse des Gaules » pourrait fournir l'étiquette :

Paradigme 1 :

- Anonyme, *Mylord ****, ou le paysan de qualité, nouvelle galante, 1700
- Louis Rustaing de Saint-Jory, *Les Galanteries anglaises, Nouvelles historiques. Par le chevalier R. C. D. S.*, 1700
- Anonyme, *Le Langage des muets, ou les promenades anglaises. Contenant plusieurs aventures extraordinaires, galantes, agréables et divertissantes*, 1707
- Anonyme, *Le Duc d'Ormond ou le grand général. Histoire anglaise et écossaise*, 1724
- Anonyme, *Les Illustres anglaises, histoire galante*, 1735

À ce paradigme, on pourrait ajouter le texte de Hamilton, *Mémoires de la vie du comte de Grammont*, contenant particulièrement l'histoire amoureuse de la cour d'Angleterre sous le règne de Charles II, 1714. Si nous classons ce texte célèbre dans une deuxième catégorie, c'est que, sans être une traduction de l'anglaise, le récit se ramène à un texte sous-jacent, dicté par le comte de Grammont lui-même. Ce dédoublement textuel, important pour la suite de notre propos, n'est pourtant explicité que dans le premier chapitre sans apparaître dans le titre. Dans un autre texte, que nous classons dans la même catégorie, le dédoublement est explicité dès le titre :

Paradigme 2 :

- Marie-Jeanne L’Héritier de Villandon, *La Tour ténébreuse et les jours lumineux, contes anglais, accompagnés d’historiettes, et tirés d’une ancienne chronique composée par Richard surnommé Cœur de Lion, roi d’Angleterre*, 1705
- Hamilton, *Mémoires de la vie du comte de Grammont, contenant particulièrement l’histoire amoureuse de la cour d’Angleterre sous le règne de Charles II*, 1714

Les textes restants ont une chance de pouvoir être considérés comme des pseudo-traductions, encore que pour certains, la possibilité qu’il s’agisse de traductions véritables n’est pas exclue par les bibliographes, qui seulement n’en ont pas pu repérer l’original. L’énumération exhaustive de ces titres nous permettra ensuite de faire quelques constats :

Paradigme 3 :

- (1) Anonyme, *Mémoires du chevalier de Hasard. Traduits de l’anglais sur l’original manuscrit*. 1703 (NB. Pour H. W. Streeter, ce texte est un traduction dont l’original est inidentifiable)
- (2) Des Souches, *Histoire et **Lettres** fort tendres d’un milord et d’une dame anglaise. Traduites de l’anglais par Mr des Souches de l’Académie royale de musique*, 1711
- (3) L’abbé Desfontaines. *Le Nouveau Gulliver, ou le voyage de Jean Gulliver, fils du capitaine Gulliver. Traduit d’un manuscrit anglais, par Mr L. D. F.*, 1730
- (4) L’abbé Prévost, *Le Philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell, écrite par lui-même et traduit de l’anglais par l’auteur des Mémoires d’un homme de qualité*, 1731
- (5) L’abbé Prévost, *Le Doyen de Killerine, histoire morale composée sur les **mémoires** d’une illustre famille d’Irlande et ornée de tout ce qui peut rendre une lecture utile et agréable. Par l’auteur des Mémoires d’un homme de qualité*, 1735
- (6) Monsieur P., D.L., *Mémoires de milord ****, traduits de l’anglais, 1737
- (7) Anonyme. *L’Orpheline anglaise ou l’histoire de Nancy Buthler écrite par elle-même*, 1741
- (8) Henri Pajon, *Les Aventures de la belle Grecque. Traduit de l’anglais de milord Guinée*
(NB. Cet ouvrage n’est pas mentionné dans H. W. Streeter)
- (9) Claude Villaret, *Antipamela, ou **Mémoires** de M.D.***, traduits de l’anglais. 1742 (NB : ce roman est à ne pas confondre avec *L’Anti-Pamela, ou la fausse innocence découverte*, 1742, qui est une traduction

de *Anti-Pamela or feign d'innocence detected* d'Elisabeth Haywood, 1742

- (10) l'abbé Prévost, *Voyages du capitaine Robert Lade [...] traduits de l'anglais*, 1744.
- (11) Pierre Charles Fabiot Aunillon, *Azor ou le prince enchanté, histoire nouvelle pour servir de chronique à celle de la terre des perroquets; traduits de l'anglais du savant Popinay*, 1749

À partir de ce relevé on peut faire les constats suivants.

- 1) S'il est vrai, comme le montre la base de données élaborée par Annie Cointre, que la première traduction de roman anglais est à dater de 1708, il apparaît que, dans ce dossier anglais, la pratique textuelle de la pseudo-traduction est antérieure (au moins par un exemple : *Mémoires du chevalier de Hasard. Traduits de l'anglais sur l'original manuscrit*) au phénomène qu'elle est censée imiter, à savoir la traduction véritable d'un texte anglais.
- 2) Il apparaît en outre que la pseudo-traduction se ramène, sinon dans les titres du moins dans la préface, à un *manuscrit* et non à un ouvrage déjà publié en Angleterre : exemples 1, 3, 4, 7.
- 3) Les pseudo-traductions recoupent dans plusieurs cas des formules textuelles authentiques : mémoires (1, 5, 6, 9) ou lettres (2). En outre, dans l'exemple 1, la pseudo-traduction renvoie en même temps à un manuscrit et à un texte authentique. La lecture des préfaces révèle ensuite que d'autres textes du même paradigme, en particulier les romans de l'abbé Prévost, cumulent les deux phénomènes : les récits de Cleveland et du Doyen de Killerine sont des mémoires légués à un éditeur sous la forme d'un manuscrit anglais.

Plusieurs questions s'imposent donc quant à la fonctionnalité de la pseudo-traduction de textes anglais.

- 1) Cette fonctionnalité est-elle du même ordre que celle des pseudo-mémoires ou des pseudo-lettres? Il semble qu'en l'occurrence, les deux manœuvres coïncident souvent et que la pseudo-traduction a tout au plus pu renforcer l'effet obtenu par la tactique de la dissimulation qui consistait à présenter le texte comme authentique.
- 2) La question s'impose ensuite de savoir si les textes pseudo-traduits de l'anglais ne seraient pas à rattacher au paradigme des « textes traduits de *** (peu importe) », sans que la spécificité anglaise apporte quoi que ce soit à la tactique de dissimulation.

- 3) Troisièmement, n'est-il pas probable que les pseudo-traductions de textes anglais soient à rattacher au paradigme de textes qui se présentent comme un manuscrit trouvé?

Un relevé des pseudo-traductions autres qu'anglaises dans la bibliographie de P. S. Jones conforte ces hypothèses. Une première catégorie, contenant des textes pseudo-traduits qui se ramènent à un manuscrit **grec** ancien n'est pas moins étoffée que le dossier anglais. Seulement, de manière plus évidente encore que le dossier anglais, les pseudo-traductions du grec ancien ramènent le texte à un manuscrit, dont l'état fragmentaire ne fait que mettre en évidence la soi-disant authenticité. Il serait difficile de nier le caractère paradigmatique de cette catégorie de textes dont la cohérence est particulièrement forte :

- Anonyme, *Anecdotes grecques, ou aventures secrètes d'Aridée. Traduites d'un manuscrit grec*, par M. *, 1731
- Jean Terrasson, *Sethos, histoire ou vie tirée des monuments anecdotes de l'ancienne Egypte. Traduite d'un manuscrit grec*, 1731
- Jean Pic, *Le Songe d'Alcibiade, traduit du grec*, 1735
- Anonyme, *L'Emblème ou le Guerluchon, histoire galante, traduite d'une fragment grec*, 1741
- Lesueur, *Dinias et Dercillade; Fragment traduit du grec d'Antonius Diogenes*, 1745
- Henri Pajon, *Histoire des trois fils d'Hali Bassa et des trois filles de Sirico, gouverneur d'Alexandrie. Traduite du grec*, 1745
- Beauchamps, *Hipparchia, histoire galante, traduite du grec*, 1748
- Meusnier de Querlon, *Psaphion ou la courtisane de Smyrne. Fragment erotique, traduit du grec de Mnaseas, sur un manuscrit de la bibliothèque de lord B.*, 1748
- Séran de la Tour. *Mysis et Glaucé, poème en trois chants, traduit du grec*, 1748
- Philippe Lefebvre, *Le Songe de Philalétes [...] traduite du grec de Parthénie*, 1750

Pour aller vite et en attendant que des recherches complémentaires sur les préfaces de ces textes viennent consolider (ou infirmer) ces constats, on peut arguer que dans le dossier relativement mince de la pseudo-traduction la filière anglaise n'a pas de fonctionnalité foncièrement différente des autres et que l'épithète « anglais » ne connote pas un autre système de valeurs littéraires que par exemple les filières arabe (6 exemples), latine (3 exemples), italienne (3 exemples), japonaise, chinoise ou turque (chacune un exemple) :

- L’abbé Jean Bignon, *Les Aventures d’Abdalla, fils d’Hanif [...]. Traduites en français sur le manuscrit **arabe** trouvé à Batavie par M. de Sandisson*, 1712
- Jean-François Melon, *Mahmoud, Les Gasnevide, histoire orientale. Fragment traduit de l’**arabe**, avec les notes*, 1729
- Crébillon fils, *Les amours de Zeokinizul, roi des Kofirans, ouvrage traduit de l’**arabe** du voyageur Krinebol*, 1740
- Meusnier de Querlon, *Les Soupers de Daphné et les dortoirs de Lacédémone. Anecdotes grecques, ou fragments historiques publiés pour la première fois et traduits sur la version **arabe** imprimée à Constantinople*, 1740
- Dubocage de Bléville, *La Princesse coque d’œuf et le prince bonbon. Histoire aussi ancienne que véritable. Traduite de l’**arabe** par M. Degbacobub*, 1745
- Anonyme. *Naziraddolé et Zelica, ou la Constance aisée. Histoire traduite de l’**arabe***, 1746

- Le chevalier de P., *Les Amours et les aventures d’Arcan et de Belize, histoire véritable, traduite du **latin** en français par le chevalier de P.* , 1714

- Jean de Roussy, *Aurélia, ou Orléans délivré, poème latin **traduit** en français*, 1738

- Montesquieu, *Les Netturales ou la Liceride*, fragment traduit du **latin**, 1743

- Grandvoinet de Verrière, *Mémoires et aventures de Monsieur de ****, traduits de l’**italien** par lui-même, 1735

- Le chevalier de Mouhy, *La Mouche ou les Aventures de M. Bigand, traduites de l’italien*, par le chevalier de Mouhy, 1736

- Thorel de Campigneulles, *Cléon, rhéteur cyrénéen, ou Apologie d’une partie de l’histoire naturelle*. Traduit de l’**italien**, 1750

- Pierre François Godard de Beauchamps, *Histoire du prince Apprius, etc. Extraite des fastes du monde, depuis sa création. Manuscrit **persan** trouvé dans la bibliothèque de Shah-Hussain [...]. Traduction française. Par messire Esprit [...]*, 1728

- L’abbé de Rochebrune, *L’espion de Thamas Kouli-Kan dans les cours de l’Europe [...]. Traduit du **persan** par l’abbé de Rochebrune*, 1746

- Louis de Cahusac, *Grigri, histoire véritable. Traduite du japonais en portugais par Didague Hapeczuca et de portugais en français par l'abbé de ****, 1739
- François-Antoine Chevrier, *Bi-bi, conte, traduit du chinois, par un français*, 1746
- Anonyme, *Mémoires de Selim, frère de Mahomet II. Traduits du turc, par Monsieur ****, 1734

Comme toute stratégie discursive au XVIII^e siècle rencontre tôt ou tard son pendant parodique, il ne faut pas s'étonner de tomber, à la fin de la période étudiée ici, sur du texte du genre :

- Marie Antoinette Fagnan, *Kanor, conte traduit du sauvage, par madame***, 1750¹³

Il n'est pas des limites de cette communication de définir quelles pourraient être les différentes connotations évoquées par ces différentes origines. Le latin et le grec sont certes affectés d'un coefficient de « sérieux » ou de « scientifique », souvent parodique, tandis que l'arabe et le turc rattachent le paradigme à celui des contes orientaux, dont la mode fut inaugurée par la traduction des *Mille et une Nuits* par A. Gallant (1704) et perpétuée par les imitations de Pétits de la Croix (*Les Mille et un Jours*, 1712) ou de Moncrif (*Les mille et une faveurs*, 1715).

L'analyse titrologique menée ici a évidemment tout intérêt à être consolidée par l'examen attentif des préfaces qui escortent ces différentes pseudo-traductions. Un tel examen, effectué sur un très large échantillon mais dont nous ne pouvons pas présenter ici tous les contours, est loin de contredire les constats dégagés de l'analyse titrologique, au contraire. Tout porte à croire que ce qui est en cause dans les pseudo-traductions de la première moitié du siècle est moins l'interférence de deux systèmes littéraires nationaux que le *dédoublément* du texte selon trois modalités différentes et complémentaires : 1^o texte français versus texte non français d'un côté; 2^o texte imprimé versus texte manuscrit de l'autre côté; 3^o texte littéraire versus texte non littéraire enfin. Il nous semble de toute façon sûr que les normes que les textes soi-disant traduits de l'anglais « introduisent » dans le système littéraire français ne sont pas d'origine anglaise et qu'il serait prématuré d'affirmer que le nouvel ensemble de codes (le naturel, le quotidien, le particulier,...) auquel la production narrative se conforme de plus en plus fut importé d'Angleterre. Une prise de position contraire équivaldrait à la rétroprojection d'un système de normes auquel répondent Richardson et Fielding, mais dont il est

moins que certain qu'il fut introduit par eux et encore moins par les textes pseudo-traduits dans la première moitié du XVIII^e siècle.

L'important dans le dossier des pseudo-traductions est que, dès le titre, le discours est rejeté sur un texte sous-jacent, connoté tantôt par une scripturalité imparfaite parce que manuscrite et donc à aménager, tantôt par un « ailleurs exotique », et très souvent par les deux à la fois. De cette conclusion, formulée ici à titre d'hypothèse, l'examen des préfaces apporte un renfort d'arguments.

Quand, dans la première moitié du XVIII^e siècle, un texte se déguise, quand il recourt en d'autres termes à ce que Shelly Yahalom appelle une « tactique de dissimulation », ce n'est pas, et en tout cas pas exclusivement, pour s'assurer une position ambivalente. En effet, pour que les textes camouflés en mémoires, en lettres ou en traduction ne soient pas ressentis comme une menace par le centre du système littéraire, il faut que les doctrinaires qui occupent ce centre soient dupes de la manœuvre ou que, pour le moins, ils hésitent sur le statut du texte camouflé : « fictionnel ou authentique, anglais ou français » ? ». La question est évidemment de savoir si tel était le cas. Pour ma part, je ne le crois pas. Je suis convaincu, avec Montesquieu, que ces manœuvres « ne tromperont jamais que ceux qui voudront se tromper eux-mêmes »¹⁴ et que les mentions « traduits de *** », « Lettres trouvées dans *** » ou « Mémoires de *** écrits par lui-même » ont fonctionné comme des facteurs de « reconnaissance » d'une fictionnalité nouvelle et qu'elles étaient précisément conçues dans ce but. Le camouflage textuel n'était pas fait pour tromper qui que ce soit, ni pour semer le doute; il était conçu comme stratégie intra-textuelle, rhétorique, pour dire le oui à travers le non.

Je crois que la discussion au sujet des stratégies légitimantes développées par le roman a tout intérêt à se concentrer sur les *pratiques discursives* mises en œuvres dans les titres et / ou dans les préfaces. Ce qui est ambivalent est moins la position du roman par rapport à un centre doctrinaire que le discours même : en se dédoublant dans les titres et les préfaces, en projetant dans sa structure profonde en autre lui-même, le texte montre en même temps ce qu'il *devrait* être et ce qu'il *voudrait* être. En d'autres termes, le roman inscrit dans son discours d'escorte – qu'il s'agisse de la préface ou du titre – un *dialogue* : un récit qui se donne pour un texte *étranger* qu'il a fallu traduire, projette dans son discours d'escorte un double système de normes : de normes françaises dont il voudrait se débarrasser mais auxquelles il est obligé de se conformer; en se donnant pour un *manuscrit*, il exprime en même temps son désir de recourir à une écriture plus naturelle et la nécessité de préparer son texte à l'impression selon les règles que le goût français impose à un imprimé; en se donnant pour texte *authentique* face auquel il est obligé de manier les ciseaux d'un censeur, le préfacier fait preuve, en même temps, de la nécessité de se conformer aux bienséances et de son désir de s'en écarter. Au travers des tactiques de dissimulation mises en œuvre dans les titres ou

préface, le roman inscrit dans son discours d'escorte un débat entre la norme et l'écart, débat entre le *devoir* et le *vouloir*.

Notes

¹ Ce projet de recherche est financé par le Fonds de la Recherche scientifique de la communauté flamande (G. 0402.02 : «La Reconnaissance littéraire. Stratégies de légitimation dans la prose narrative du siècle des lumières») et par le Conseil pour la Recherche de la KU Leuven (OT/TBA/01/08 : «The preface to the novel as a Theoretical discourse. Context-oriented reconstruction of the literary field in the first half of the eighteenth century in France »).

² *Anglomania in France (1740-1789) : Fact, Fiction and political discourse*, Genève, Droz, 1985.

³ *Der Englische Roman in Frankreich: 1741-1763. Übersetzungsgeschichte als Beitrag zur Französischen Literaturgeschichte*, Heidelberg, Carl Winter Verlag, 1995.

⁴ *Cent ans de théorie française de la traduction. De Batteux à Littré (1748-1847)*, Lille, Presses universitaires, 1990.

⁵ http://www.shall.univ-metz.fr/UFR/centre/reche_f.htm, puis cliquer sur CET et base de données.

⁶ Annie Cointre, «Romans anglais et leurs traductions en français 1700-1800 : réflexions sur une base de données bibliographiques», in 2000. *La Revue européenne* I, 2 (décembre 2000), p. 2.

⁷ cf. Wilhelm Graeber, 13 : » Im 18. Jahrhundert lassen die in Frankreich gültigen literarischen Normen den Roman nicht zur Entfaltung gelangen, obwohl dieser, wie sein Publikumserfolg belegt, den Bedürfnissen einer wachsenden Leserschaft entspricht. Genau in jener Zeit, in der staatlichen Zensurmaßnahmen die Gattung auszurotten drohen, setzt die Welle der Romanübersetzungen aus dem Englischen ein».

⁸ in *Poetics Today* II, 4, 1981, p. 143-160.

⁹ Pour le soubassement méthodologique du type de questions posées ici, la revue *Target. International Journal of translation studies* (Amsterdam, J. Benjamins) me paraît en outre utile, voire indispensable.

¹⁰ il n'est pas clair à quel moment précis Sh. Yahalom situe cette crise. La comparaison élaborée par l'auteur entre le système littéraire et le système sociopolitique permet toutefois d'arguer que, pour elle, la crise se produit dans les dernières décennies du règne de Luis XIV. En effet, l'hyperstructuration du centre du système littéraire est l'homologue d'une pareille hyperstructuration dans le domaine sociopolitique : « au début du XVIII^e siècle, ce système se trouve au sein d'un processus de mutation dans sa marge, sans que celle-ci ait la possibilité de pénétrer dans le centre, c'est-à-dire sans que change le principe du pouvoir (comme c'était le cas en Angleterre) de façon à permettre à ses éléments constitutifs (la bourgeoisie) d'échanger leur force < réelle > en position hiérarchique < équivalente > (transformer sa richesse en moyen de pouvoir). Parallèlement, les éléments se trouvant au centre se transforment graduellement en < fonctions vides >, détachées de l'activité véritable du système socio-politique.» (p. 148-49).

¹¹ Harold Wade Streeter, *The Eighteenth Century English Novel in French Translation : a bibliographical Study*, New York, Benjamin Blom, 1936.

– Caylus, *Soirées du bois de Boulogne, ou nouvelles françaises et anglaises, rédigées par M. le comte de ****, 1742

¹² Les classiques trois étoiles *** pourraient ainsi se lire comme des «wild cards» :
.

¹³ Nous ne mentionnons pas dans cette liste les textes de Gillet de Moivre dont il n'est pas sûr qu'il s'agisse de pseudo-traductions : – Gillet de Moivre, *La vie de Tibulle [...] traduites en vers français, par M. Gillet de Moivre*, 1743; – Gillet de Moivre, *La Vie et les amours de Properce, chevalier romain. Et la traduction en prose et en vers français de ce qu'il y a de plus intéressant dans ses poème*, 1744. Nous ne mentionnons pas davantage les textes portant la mention « tiré de », ou « imité de », dont le fonctionnement présente un léger écart par rapport au paradigme pseudo-translationnel, dans la mesure où ils peuvent renvoyer à un antécédent imprimé : – Gaspard Moïse Augustin de Fontanieu, *La Rosaline, imitée de l'italien*, 1730; – Milon de Laval, *Les frères jumeaux, nouvelle historique, tirée de l'espagnol*, 1730; – Mme Le Givre de Richebourg, *Aventures de Cladamès et de Clarmonde, tirées de l'Espagnol. Par Mme L.G.D.R.*, 1733; – Mme Le Givre de Richebourg, *Aventures de Flores et de Blanche-fleur, tirées de l'espagnol. Par Madame L.G.*, 1735, – Mme Le Givre de Richebourg, *Aventures de Dom Ramire de Roxas et de Dona Lenor de Mendoce, tirées de l'espagnol*, 1737; – Jean-Baptiste Torchet de Boismêlé, *Histoire du chevalier du soleil, tirée de l'espagnol*, 1749, Nicolas Menin, *Turlubleu, histoire grecque, tirée du manuscrit gris-de-lin trouvé dans les cendres de Troie*, 1745.

¹⁴ *Lettres Persanes*. Quelques réflexions sur les Lettres persanes : « Certainement la nature et le dessein des *Lettres persanes* sont si à découvert qu'elles ne tromperont jamais que ceux qui voudront eux-mêmes ». Cité d'après l'édition GF, 1964, p. 22.

Source : Annie Cointre, Alain Lautel et Annie Rivara (dir.) (2003), *La Traduction romanesque au XVIII^e siècle*, Arras, Artois Presses Université, p. 11-25